

## FORMATION CONTINUE DIGITALE

# MODULE DPE AVEC MENTION - 2<sup>ème</sup> année

FCD\_5007-AM-DPE

SF-F1164-12ème éd-avr2026

### Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie du DPE avec mention.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques

### Public Visé

Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

### Pré Requis

Etre certifié dans les domaines du DPE avec mention.

### Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de DPE avec mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française

### Méthodes pédagogiques

#### MOYENS :

Supports pédagogiques consultables et ressources documentaires téléchargeables, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)  
Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

#### MÉTHODES :

Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quiz

#### MODALITÉS :

- Distanciel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

#### LES TAUX DE 2025 :

Taux de satisfaction : 90% de satisfaction globale à la formation  
Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

### Moyens pédagogiques

#### DATE :

formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

#### LIEUX :

formation à distance

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation.  
Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu. Envoi des documents par mail à [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr) ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

### Qualification Intervenant-e-s

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

### Modalités d'accessibilité handicap

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

### Contactez-nous !

SONELO Formation  
Tél. : 01.39.75.36.96  
Mail : [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr)

Assistance technique et pédagogique  
Tél. : 01.39.75.36.96  
(assistante de formation)

### Parcours pédagogique

Cette formation est conçue spécialement pour répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté compétences du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.  
Elle doit être réalisée lors de la deuxième, la troisième, la quatrième et la sixième année du cycle pour la certification sans mention et lors de la deuxième et la cinquième année du cycle pour la certification avec mention.

La formation continue inclue la réalisation d'un cas test de formation. Ce cas test de formation consiste en la mise en situation d'un cas pratique permettant la réalisation d'un diagnostic, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs, de documents justificatifs, de photographies, d'un dispositif de simulation d'un bâtiment ou de tout autre biais permettant d'avoir accès aux caractéristiques du logement.

Le contenu de la formation continue porte, selon les besoins notamment identifiés lors de la réalisation des cas tests de formation continue, sur certaines des exigences des compétences des diagnostiqueurs, selon le type de diagnostic (collectif, individuel, etc.), telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe III du présent arrêté du 20 juillet 2023 modifié et assurent un rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques et des bonnes pratiques de la profession.

### Nature des travaux demandés

- Cas test (environ 2h)
- Module "Réglementation" (environ 30 minutes)
- Module "Méthode facture" (environ 45 minutes)
- Module "Généralités du bâtiment" (environ 45 minutes)
- Module "Les systèmes" (environ 45 minutes)
- Module "DPE immeuble" (environ 45 minutes)
- Module "DPE appartement" (environ 45 minutes)
- Module "Enveloppe du bâtiment" (environ 45 minutes)
- QCM (environ 30 minutes)

### Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis :

Un QCM : note minimale de 10/20 pour validation

Un cas test : note minimale de 50%

### Durée

7.00 Heures 1 Jour

### Tarifs (net de taxes)

Par personne : 250.00 €